



LA VILLE DE FORBACH RECRUTE DES APPRENTIS (E)

Intitulé du poste

Jardinier / Jardinière paysagiste

Direction de rattachement : **Direction des Travaux et Grands Projets Urbains**

Service de rattachement : **Centre Technique Municipal**

Atelier : **Fleurissement**

Définition du poste

Le/la jardinier(e) paysagiste réalise les opérations techniques d'aménagement et d'entretien des espaces verts (parcs, jardins,...) mais aussi de terrains de sport ou de bordures de voiries.

Le métier de jardinier(e) paysagiste s'exerce en extérieur et en relation directe avec les habitants. L'activité se déroule par tous les temps. Les tâches varient selon l'organisation du service qui l'amène à être plus ou moins polyvalent (entretien, arrosage...). Les déplacements sont fréquents. Il/elle exerce sous l'autorité de l'encadrant technique en charge du Fleurissement.

Missions Principales

Préparer les sols (terrassements, désherbage...).

Effectuer les plantations de végétaux et les protéger.

Installer les équipements nécessaires (arrosage automatique, clôture).

Réaliser la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés...).

Tailler les arbres et arbustes.

Assurer l'entretien des surfaces.

Diplôme préparé

C.A.P ou B.P. Aménagements paysagers.

Date et durée du contrat

Date de début du contrat d'apprentissage : 1^{er} septembre 2022

Durée : 2 ans

Equipements de protection individuelle obligatoires

En permanence, chaussures de sécurité et tenue de travail.

Equipements complémentaires lorsque c'est nécessaire (gants, lunettes etc...).

Informations complémentaires relatives au poste

Cycle de travail : 35 heures de travail hebdomadaire.

Horaires : du lundi au vendredi, de 7h à 11h45 et de 12h45 à 15h.

Congés annuels en même temps que le maître d'apprentissage.